

# Inscriptions scolaires

Le service Affaires scolaires est l'interlocuteur unique des familles pour les inscriptions à l'école.

Le service Affaires scolaires est l'interlocuteur unique des familles pour les inscriptions à l'école.

Les inscriptions se font sur rendez-vous.

Pour effectuer les formalités, il vous faut vous munir du livret de famille, du carnet de santé du ou des enfant(s) ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la commune de Lescar.

Pour préparer votre rendez-vous, vous pouvez d'ores et déjà remplir le dossier d'inscription, à télécharger ci-contre.



## Hôtel de ville

Allée du Bois  
d'Ariste  
64230 Lescar  
05 59 81 57 00

### HORAIRES :

Lundi au Vendredi de 8h30  
à 12h et de 13h30 à 17h